



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 OCTOBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 19 octobre à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Travaux Rue du Ried/Flore/Printemps : Approbation des marchés pour le lot n° 1 voirie et le lot n° 2 réseaux secs

Suite à l'appel d'offres à la concurrence concernant les travaux de réaménagement de la rue du Ried, de la rue de Flore et de la rue du Printemps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'offre de la société ARTERE de Brumath pour 128 610.00 € TTC pour le lot voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'offre de la société ARTERE de Brumath pour 66 490.20 € TTC pour le lot éclairage public et réseaux secs

2/Projet de réhabilitation du Presbytère : attributions des marchés pour les missions :

- Mission Fluides

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'offre de la société SEXTANT d'Entzheim pour 3 600 € HT soit 4 320 € TTC

- Mission Contrôle technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'offre de la société VERITAS d'Oberhausbergen pour 4 335 € HT soit 5 202 € TTC

- Mission Coordination SPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'offre de la société DEKRA d'Ostwald pour 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

3/ Achat de décoration de Noël

Il a été décidé de supprimer les sapins sur les candélabres et de mettre en valeur 3 points du village :

- la place du 3ème RTA
- les 2 entrées de village Nord et Sud.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions
Décide d'acheter environ 7 000 € HT de décoration de Noël

4/Modifications des tarifs de l'EMMK pour les élèves membres de la M.U.K.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la réduction de 10% des frais d'écolage annuel des élèves de l'EMMK qui sont membres de la MUK. La réduction de 10% sur les frais d'écolage annuel sera déduite sur les frais d'écolage du dernier trimestre de l'année scolaire (au 3^{ème} trimestre).

5/Ecole de Musique Municipale : Création de 10 postes d'Assistant d'enseignement artistique non titulaires.

Suite à la rentrée de l'école de musique il est nécessaire de fixer la durée hebdomadaire de services des professeurs de l'école de musique municipale pour 2015/2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 10 postes d'assistant d'enseignement artistique non titulaires à temps non complet et Fixe leur durée hebdomadaire de service.

6/Personnel communal : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;

AUTORISE Monsieur le Maire:

- à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Contrat en capitalisation

Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016

Durée du contrat : 4 ans

7/ Réduction de la durée hebdomadaire de service d'un agent communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de réduire de 10 % la durée hebdomadaire de service d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2015.

8/Achat d'une porte pour l'entrée de la Salle de la Musique et de la Culture

La porte d'entrée de la Salle de la Musique et de la Culture doit être changée. Il est proposé de mettre une nouvelle porte en bois afin d'améliorer la sécurité anti-intrusion et de renforcer l'isolation thermique du bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'offre de la Menuiserie Alain ENNESSER de Kilstett pour une porte en bois pour un coût approximatif de 4 800 € TTC

9/Régularisation foncière Rue du Ried : changement de propriétaire

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Ried, le Conseil Municipal il est nécessaire de reprendre une délibération avec le nouveau propriétaire de parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de l'acquisition des bords de la voirie de la rue du Ried auprès d'un nouveau propriétaire soit 0.15 are au prix de 3060 € HT l'are.

Les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de la commune

10/Approbation du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Pays Rhéna

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Pays Rhéna.

11/Approbation du rapport d'activité 2014 du SDEA

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2014 du SDEA.

12/Droit de préemption Urbain :

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhéna n'a pas fait usage de son droit de préemption Urbain concernant 4 cessions immobilières.

DIVERS :

Les conseillers ont également abordé les points suivants :

L'opération un fruit à l'école pour les élèves du groupe scolaire

Le problème des migrants réfugiés de Syrie/Irak et de leur accueil

L'occupation du gymnase intercommunal du collège de La Wantzenau

La mise en place de nouvelles poubelles pour le papier et le verre



Le Maire

Gabriel MULLER